



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2461

Adhésion à l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires -
Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale
de cette association

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2461 - ADHESION A L'ASSOCIATION MISSION FRANÇAISE DU PATRIMOINE ET DES CULTURES ALIMENTAIRES - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA), association régie par la loi de 1901, créée en février 2008, a porté le dossier de candidature de la France et obtenu, en novembre 2010, l'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (PCI). Composée de personnalités qualifiées, d'historiens, de géographes, de représentants du monde de la restauration et du monde agricole ainsi que de spécialistes des questions patrimoniales et gastronomiques, la MFPCA travaille en étroite collaboration avec l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation, qui est à l'origine de la démarche en faveur de la reconnaissance par l'UNESCO d'éléments de notre gastronomie.

La MFPCA assure en lien avec l'Etat la veille et le suivi des mesures de sauvegarde présentées dans le dossier de candidature. A ce titre, la MFPCA a notamment conçu et piloté le projet de création de la Cité de la Gastronomie, un établissement culturel pluridisciplinaire entièrement dédié aux cultures culinaires de France et du monde, une des mesures phare du plan de gestion. À l'issue de la procédure qui a été menée par la MFPCA et les services de l'Etat, quatre villes ont été retenues pour accueillir un tel équipement : Tours, Paris-Rungis, Dijon et Lyon.

Chacune de ces villes a construit un programme spécifique qui lui confère un rôle moteur dans des domaines d'intervention légitimes et pertinents :

- valorisation et promotion de la culture de la vigne et du vin (Dijon) ;
- nutrition et santé (Lyon) ;
- création d'une université des sciences humaines et sociales de l'Alimentation (Tours) ;
- développement et animation des marchés (Paris-Rungis).

Ces quatre villes souhaitent unir leurs compétences et mettre en commun leurs énergies pour inventer un outil original et performant de transmission et de mise en valeur de notre patrimoine gastronomique, au sein d'un réseau : le réseau des Cités de la Gastronomie. L'objectif du réseau est :

- de favoriser la mutualisation des investissements ;
- d'encourager la coproduction d'événements, d'études ou d'enquêtes ;
- de mettre en place des stratégies d'itinérance des expositions en France et à l'étranger ;
- de faciliter l'accueil en résidence des cuisiniers, designers, sommeliers, artistes ou critiques au sein des différents sites ;
- de développer des politiques de coopération ambitieuses afin d'amplifier les expérimentations de chaque site principalement dans les domaines de l'éducation, de la transmission et de la formation professionnelle.

Le gouvernement à travers notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministère de la Culture et de la Communication participe au financement des travaux de la MFPCA. De la même manière, les collectivités territoriales engagées dans le processus en cours s'engagent à soutenir financièrement les missions de la MFPCA.

L'adhésion à cette association est de 15 000 €. En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association et de la contribution de ce réseau au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville, il est proposé d'adhérer à cette association sur l'année 2016.

Modalités de représentation :

L'Association Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires se compose de quatre collèges dont celui des membres de droit. Dans ce collège siègent les représentants des personnes morales de droit public qui s'acquittent d'une cotisation annuelle. La Ville de Lyon, en tant que collectivité territoriale adhérente, dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu les statuts de l'association en date du 28 novembre 2007 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à solliciter la nouvelle adhésion auprès de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA).

2. M. Georges Képénékian est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat 2014-2020, au sein de l'Assemblée générale de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA).

3. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle d'un montant total de 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016 de la Direction des Affaires Culturelles, chapitre 011, fonction 30, programme SUPPORTAC, opération ADJOINT, LC 44258, nature comptable 6281.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN